



**Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry  
du vendredi 7 février 2025**

La séance du Conseil général, réuni à la salle du Conseil général à l'Hôtel de Ville, à 18h30, est ouverte et présidée par Mme P. Preisig Ducommun, Présidente.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel .....2
2. Procès-verbal des séances du 18 novembre et du 16 décembre 2024 - correspondance.....2
3. Nomination d'un membre supplémentaire au Conseil intercommunal du Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN), à la suite d'une modification de l'article 5 de son règlement, adopté, sur proposition du Comité de direction, en séance du 12 décembre 2024.....3
4. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de la STEP La Saunerie, en remplacement de M. C. Monteiro Ramos, démissionnaire.....3
5. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de Mme S. Cassard, démissionnaire .....3
6. Nomination d'un membre à la Commission technique de l'aménagement du territoire, ainsi qu'à la Commission non-permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux du PAL, en remplacement de M. S. Rossetti, démissionnaire.....3
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 21'000.00 TTC pour l'établissement d'un avant-projet pour la réalisation d'un trottoir, d'un cheminement piétonnier et d'aménagements modérateurs sur le fbg Ph.-Suchard (Gillettes) et la route de la Gare .....3
8. Interpellations .....3
9. Informations du Conseil communal .....4
10. Questions .....4

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence des 38 membres suivants :

- |   |                               |
|---|-------------------------------|
| 1. Brossard Marc                                | 21. Musitelli-Taillard Océane |
| 2. Buschini Claude                              | 22. Oliva Patrick             |
| 3. Chapuisod Nathalie                           | 23. Paz Sandro                |
| 4. Couverchel Marc                              | 24. Pedimina Pascal           |
| 5. Da Silva Helder                              | 25. Petermann Jean-Michel     |
| 6. De Nuccio Emanuele                           | 26. Piscopiello Cosimo        |
| 7. Dubois Laurence                              | 27. Preisig-Ducommun Pascale  |
| 8. Dubois Romain                                | 28. Rais Cécile               |
| 9. Durnat Lopez Carole                          | 29. Rigaux Michel             |
| 10. Fasel Stéphane                              | 30. Rossetti Sam              |
| 11. Fortin Michel ( <i>suppléant</i> )          | 31. Rota Danilo               |
| 12. Keller Stéphane                             | 32. Rousseau Maryse           |
| 13. Koller Jenny                                | 33. Rousseau Nicolas          |
| 14. Kneubühler Jean-Pierre ( <i>suppléant</i> ) | 34. Sandoz Alain              |
| 15. Lüthi Paul                                  | 35. Vicario Fabio             |
| 16. Matthey Fanny                               | 36. Vuillaume John            |
| 17. Meisterhans Pierre ( <i>suppléant</i> )     | 37. Vuillaume Jonas           |
| 18. Monteiro Ramos Carlos                       | 38. Wessner Jérôme            |
| 19. Mühlematter Daniel                          |                               |
| 20. Musitelli Delio                             |                               |

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 20.

Membres excusés : Mmes S. Aubert, M. Belgrano et A. de Montmollin et MM. R. Barrabas, M. Boularas et S. Blanc

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Catherine Zeter (PLR), Vice-présidente, Emile Dubois (VERT·E·S), Secrétaire, Anne Macherel Rey (PS), Membre et Pascal Chapuisod (PLR), Membre.

## 2. Procès-verbal des séances du 18 novembre et du 16 décembre 2024 - correspondance

La présidente soumet les deux procès-verbaux à la votation.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

**Mme P. Preisig-Ducommun (Présidente)** : Concernant la correspondance, quatre courriers ont été mis à votre disposition sur ECHO. La plupart des courriers occupent des nominations qui sont à l'ordre du jour de ce soir et pour la principale, à savoir la nomination d'un-e remplaçant-e de Mme R. Piscopiello, démissionnaire, j'espère qu'elle pourra être traitée par le PS aussi rapidement et efficacement que possible, afin de pouvoir assurer le bon fonctionnement de notre organe exécutif. Je les en remercie par avance.

**3. Nomination d'un membre supplémentaire au Conseil intercommunal du Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN), à la suite d'une modification de l'article 5 de son règlement, adopté, sur proposition du Comité de direction, en séance du 12 décembre 2024**

M. N. Rousseau, au nom du PS, propose Mme M. Rousseau. Celle-ci est élue tacitement.

**4. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de la STEP La Saunerie, en remplacement de M. C. Monteiro Ramos, démissionnaire**

M. N. Rousseau, au nom du PS, propose M. A. Sandoz. Celui-ci est élu tacitement.

**5. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de Mme S. Cassard, démissionnaire**

M. D. Musitelli, au nom du PLR, propose Mme A. De Montmollin. Celle-ci est élue tacitement.

**6. Nomination d'un membre à la Commission technique de l'aménagement du territoire, ainsi qu'à la Commission non-permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux du PAL, en remplacement de M. S. Rossetti, démissionnaire**

Mme J. Koller, au nom des Vert-e-s, propose M. G. Alberti. Celui-ci est élu tacitement.

**7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 21'000.00 TTC pour l'établissement d'un avant-projet pour la réalisation d'un trottoir, d'un cheminement piétonnier et d'aménagements modérateurs sur le fbg Ph.-Suchard (Gillettes) et la route de la Gare**

**M. E. Dubois (CC) :** Ce rapport est la première étape d'un projet plus grand. J'espère que vous l'avez tous lu. Est-ce qu'il a suscité des questions de votre côté ?

**M. F. Vicario (au nom de la CGF) :** La Commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité le rapport en espérant qu'une magnifique solution soit proposée pour ce trottoir.

**M. S. Rossetti (au nom du groupe Les Vert-e-s) :** Madame la Présidente, notre groupe accepte avec plaisir cet arrêté et souligne que tant la Commission de gestion et des finances que la Commission technique de l'aménagement du territoire ont accepté ce projet à l'unanimité.

**M. P. Lüthi (au nom du groupe PS) :** Madame la Présidente, cher Conseil général, le rapport met en valeur les risques significatifs associés à l'absence de trottoir dans ce quartier. Cela permettrait quand même de séparer physiquement les piétons et les voitures et favoriser de même un passage à la mobilité douce, c'est-à-dire à pied, ce qui ne serait pas un mal pour les résidents. La construction d'un trottoir se conformera certainement aux normes en vigueur selon la Loi sur la circulation routière (LCR), donc le PS accepte ce rapport et apprécie le travail qui a été fait.

**M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) :** Le groupe se réjouit de voir quel projet concret ressortira de l'avant-projet et il acceptera aussi ce rapport.

Au vote, le rapport a été accepté à l'unanimité.

**8. Interpellations**

Il n'y a pas d'interpellations.

## 9. Informations du Conseil communal

**Mme C. Zeter (CC)** : L'Alliance romande des communes nous propose une action symbolique pour attirer l'attention sur la fermeture des bureaux de postes. L'objectif est de sensibiliser l'opinion public et de rester engagé dans la défense du service postal de proximité. L'opération envisagée est d'aller offrir une fleur le 14 février au postier ou à la postière et à se faire photographier devant le bureau de poste. Nous proposons aux membres du Conseil général qui peuvent se libérer de se réunir le 14 février, à 15h00, devant l'UBS. Des fleurs, réservées par la Commune, seront à disposition dans le magasin Frey Fleurs. Nous nous déplacerons jusqu'à la Poste en cortège, puis ferons une photo de groupe qui pourra être diffusée sur les réseaux sociaux. Nous pourrions inviter éventuellement la presse à montrer notre action. Une notification va être faite sur ECHO avec toutes les informations nécessaires pour celles et ceux qui souhaitent se joindre à cette action.

Et cette date tombe bien, car c'est aussi le jour où nous avons une séance avec les représentants de la Poste pour continuer la discussion par rapport à leur souhait de fermer le bureau postal de Boudry.

## 10. Questions

**M. J. Wessner (au nom du groupe PS)** : Je voulais savoir si le Conseil communal pouvait me renseigner sur la possibilité de prévoir un patrouilleur scolaire sur le passage piétons à Areuse, le long de la route de Cortaillod, en face du magasin de peinture désormais. Sachant qu'il s'agit d'une route très fréquentée et qu'Areuse compte une nonantaine d'élèves qui se rendent soit à Cescole, soit aux Esserts.

**Mme A. Macherel Rey (CC)** : Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, merci de cette question. En charge de l'école et de la formation, il est clair que la sécurité des enfants qui se rendent souvent à la gare d'Areuse, pour prendre le tram dans un sens ou dans l'autre, soit pour aller à Cescole, soit à Boudry, nous préoccupe. Nous y sommes sensibles, cependant, même si on pouvait penser que c'est à mon dicastère de s'en occuper, je transmets la question au responsable de la sécurité publique.

**M. P. Chapuisod (CC)** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, oui effectivement, la sécurité sur les passages piétons sur l'ensemble de la commune, pour ceux qui restent, c'est un problème pour le service de la sécurité publique, notamment aussi tous les déplacements des différents élèves ou jeunes qui pourraient aller dans les différentes garderies de la commune. Nous avons actuellement deux passages piétons qui sont protégés par des patrouilleurs scolaires. Cela nécessite beaucoup d'engagement de ces gens, parce que les horaires sont très irréguliers par rapport aux différentes écoles et classes primaires entre la 1H et la 7H. Nous avons déjà de la peine à assurer une présence régulière pour ces deux passages qui sont devant les collèges des Esserts et de Vauvilliers. Donc je me permettrais de vous répondre ultérieurement sur les possibilités qu'il y aurait d'engager du personnel supplémentaire pour assurer des patrouilleurs sur ce passage piétons ou de trouver d'autres solutions pour améliorer la sécurité. Je crois que ce passage est déjà protégé avec un ilot central très petit, il serait peut-être possible de l'augmenter. Il y a peut-être des manières techniques de garantir cet endroit sans devoir mettre des patrouilleurs. À la question de savoir s'il est envisageable de désigner des enfants en tant que patrouilleurs scolaires, le BPA et le TCS ont précisé qu'ils ne couvrent pas les enfants effectuant des missions de patrouilleurs sur les passages piétons. Par conséquent, je vous réponds clairement qu'il ne serait pas prudent de la part des autorités de confier cette responsabilité aux enfants sur ce passage-là. J'espère déjà avoir donné quelques éléments de réponse et nous y reviendrons, peut-être avec des propositions techniques. Sachez encore une autre chose, nous sommes sur une route cantonale, nous ne pouvons pas faire tout ce que nous aimerions. Cela dépend bien sûr du canton et il y a des gros camions qui passent. Régulièrement, nous nous faisons arracher le pole-cône qui protège le petit ilot.

**M. J. Wessner (au nom du groupe PS)** : C'est justement ce dernier élément qui nous fait dire que c'est un passage pour piétons important et dangereux, au vu du trafic, de la vitesse et du type de véhicules qui l'empruntent. Merci pour votre réponse et j'attends la suite.

**Mme J. Koller (en son nom)** : J'ai constaté, au gré de mes balades au bord de l'Areuse, qu'il y a un endroit où le terrain a un peu glissé par rapport à l'année précédente et nous voyons des éléments appartenant, certainement à des privés, qui sont au bord du précipice, dont une cabane en bois qui est probablement à deux doigts de tomber. Je ne sais pas quelles mesures les autorités communales devraient prendre ; peut-être avertir la personne d'évacuer avant qu'elle ne tombe. Je ne sais pas à qui cela appartient.

**M. P. Chapuisod (CC)** : Merci pour la question. Effectivement, nous sommes au courant de ces glissements de terrain. Pour préciser c'est au lieu-dit « Les Bataillards », donc vis-à-vis des Cèdres et la cabane qui se trouve suspendue à 2/8, c'est la mienne. Cette cabane a été vue par le géologue cantonal et elle a été contrôlée. Nous ne pouvons pas dire que nous avons la situation en main, car nous ne maîtrisons jamais tout avec la nature, mais cette cabane a été vidée et elle fait office de barrière naturelle, car si je l'enlève, il pourrait y avoir des enfants qui pourraient passer tout droit en bas le talus. Pour l'instant, elle tient, elle n'est pas prête de tomber, car les glissements sont superficiels. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question. Donc, le propriétaire est informé.

**Mme J. Koller (en son nom)** : Parfait, je ne pouvais pas rêver mieux.

La présidente lève la séance à 18h51.

Boudry, le 24 février 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

*Pascale Preisig Ducommun*

*Fanny Matthey*